

L'Hérault à vélo

La politique départementale
Le réseau existant
Les conseils de sécurité



Le Département vous informe et vous accompagne



L'HÉRAULT AVANCE AVEC VOUS





L'Hérault à vélo

Le développement durable guide nos choix politiques.
Chaque action, chaque projet que nous menons doit répondre aux trois enjeux d'engagement social, d'équité économique territoriale, et d'environnement préservé.

Conduire une politique volontariste pour l'aménagement d'itinéraires cyclables performants s'inscrit totalement dans cet objectif : c'est le sens du schéma départemental cyclable voté en 2002 par les élus du Conseil général. En 2007, l'Assemblée départementale réaffirme cette ambition avec un schéma actualisé et renforcé.

Donner de l'autonomie aux jeunes par des accès sécurisés à leur collège, proposer une alternative moins polluante et moins coûteuse à la voiture pour se rendre à son travail ou à la plage, équiper notre territoire pour favoriser le développement des loisirs et du tourisme, sans oublier la question de la santé publique, voilà quelques raisons de vouloir faciliter l'utilisation du vélo dans l'Hérault.

La réalisation d'itinéraires cyclables sûrs et agréables est donc évidemment une réponse à toutes ces attentes. Ce guide vous en présente quelques tracés.

Bonnes balades !



André Vezinhet,
Président du Conseil
général de l'Hérault,
Député.



Jean-Marcel Castet
Conseiller général, délégué
aux transports publics



Itinéraires sélectionnés*



Le schéma départemental cyclable

Le schéma départemental cyclable voté en 2007 fixe un objectif ambitieux pour le Département : **faire de l'Hérault un exemple en matière de développement d'aménagements cyclables**. À cet effet une approche tant quantitative que qualitative guide chaque action.

Quantitative car de 120 kilomètres de réseau en 2002, 350 en 2007, le Département veut atteindre **800 kilomètres dans tout l'Hérault à l'horizon 2012**.

Qualitative en visant la **sécurité des parcours**, autour des collèges notamment, la **continuité des itinéraires**, en assurant par exemple les **liaisons** avec les aménagements cyclables des communes pour offrir une alternative à la voiture.

Ces objectifs, ambitieux mais réalistes doivent amener l'Hérault à **devenir concrètement un des grands « départements cyclables »**. Voici quelques exemples d'itinéraires sélectionnés pour les loisirs, les déplacements quotidiens ou encore l'accès aux collèges.

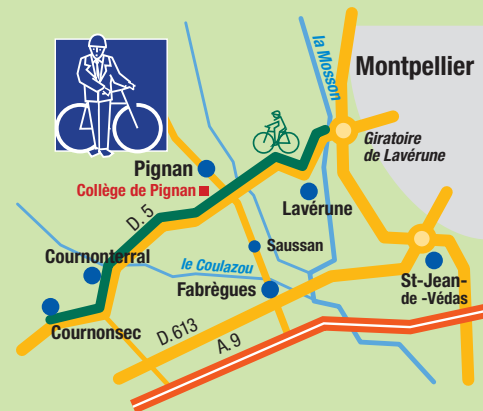


1 Le chemin du canal : Béziers - Portiragnes par le canal du Midi

Difficulté : facile
Usage : loisirs (déplacements à la plage)
Distance : 13 km de Béziers à Portiragnes + 7 km de Portiragnes à la mer
Revêtement : enrobé
Cet itinéraire, qui invite à la flânerie, longe le canal du Midi. Il débute à Fonserannes où vous découvrirez neuf écluses, classées au patrimoine mondial de l'Unesco. A Portiragnes, l'église romane mérite d'être visitée.

2 Le chemin de la piste verte : Courniou Les Grottes – Mons-la-Trivalle

Difficulté : moyenne
(2 points contournables par la RD 908)
Usage : loisirs
Distance : 30 km
Revêtement : sable
Au cœur du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, vous suivrez l'ancien tracé d'une voie ferrée. Vous pourrez notamment visiter le musée de la spéléologie.



3 Le chemin des vignes : Lavérune – Cournonsec, RD 5

Difficulté : facile
Usage : loisirs, déplacements quotidiens, déplacements scolaires
Distance : 13 km
Revêtement : enrobé
Au rond-point de Lavérune, cette piste permet aux citoyens une échappée campagnarde au cœur du vignoble. En effectuant un petit détour, le parc de Lavérune, qui se trouve au centre du village, mérite d'être découvert.

* Les itinéraires indiqués correspondent à des aménagements propres ou à des voies de circulation partagée.

Carte des itinéraires cyclables de l'Hérault



- Itinéraires cyclables existants
- Projets d'aménagements cyclables (2007-2012)
- Réseau vert (à VTT)





Itinéraires sélectionnés* (suite)



4 Le chemin de la plage : Montpellier – Carnon, RD 21

Difficulté : moyenne
(passage délicat sur le pont du Canal du Rhône à Sète)
Usage : loisirs (déplacements à la plage)
Distance : 10 km
Revêtement : enrobé

Cette piste vous ouvre les portes de la Petite Camargue. Vous passerez entre les étangs de l'Or et du Méjean où se développent une flore et une faune très variées. Vous découvrirez les typiques cabanes de Pérols avant d'arriver à la mer. Depuis 2007, un itinéraire relie Lattes à Palavas.



7 Le chemin des garrigues : Saint-Gély – Montferrier, RD 145

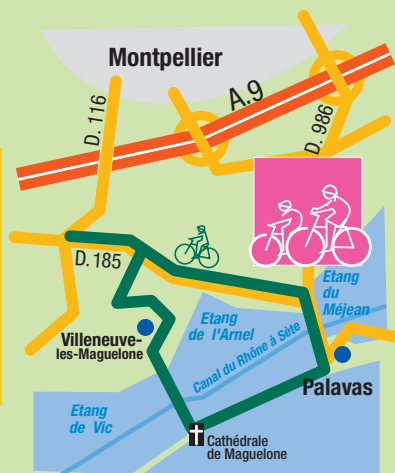
Difficulté : moyenne (bande cyclable entre Prades et Montferrier)
Usage : loisirs, déplacements scolaires
Distance : 10 km

Cet itinéraire dominé par le Pic-Saint-Loup serpente au milieu de la garrigue et traverse des sous-bois de chênes verts. En l'empruntant, vous passerez à côté du domaine départemental de Saint-Sauveur, où vous pourrez choisir de faire une halte.

5 Le chemin des étangs : Lattes-Palavas-Maguelone, RD 185

Difficulté : facile
Usage : loisirs
Distance : 7 km (+2,5 km entre Villeneuve-les-Maguelone et Pont Vert sur la RD 185)
Revêtement : enrobé

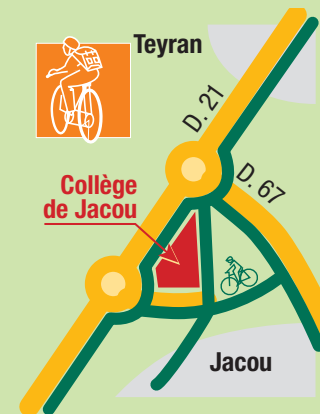
Vous longerez le littoral jusqu'à la cathédrale de Maguelone au cœur des vignes et des étangs. Sa plage est devenue un lieu de prédilection pour la pratique du kyte-surf.



8 Le chemin des collégiens : Jacou – Teyran (accès au collège de Jacou)

Difficulté : facile
Usage : accès au collège de Jacou
loisirs, déplacements quotidiens
Distance : 5 km

Le collège de Jacou est connecté aux villages environnants par un réseau continu de pistes cyclables, utilisé en semaine par les adolescents et le week-end par les familles en balade.



6 Le chemin du petit bois : Vic-la-Gardirole – Les Aresquiers, RD 114

Difficulté : facile (conseil : pour plus de tranquillité, traversez le pont des Aresquiers pied à terre)
Usage : loisirs
Distance : 8 km
Revêtement : enrobé

Avec en arrière-plan le superbe massif de la Gardirole, vous longerez l'étang de Vic, espace naturel protégé. Vous traverserez ensuite la vaste pinède du Bois de la Fontaine, derrière la belle plage des Aresquiers.



LA SÉCURITÉ AUTOUR DES COLLÈGES

Le schéma départemental cyclable prévoit la **création d'un réseau de pistes cyclables** dans un rayon de trois kilomètres **autour des collèges**. Déjà une **dizaine d'établissements est équipée**, comme les collèges de Jacou, Clapiers, Villeneuve-les-Maguelone, Fabrègues, Pérols, Saint-Clément de Rivière, Vendres, Mauguio, Lansargues et Pignan. Un **parking sécurisé** est toujours prévu au sein des collèges.

* Les itinéraires indiqués correspondent à des aménagements propres ou à des voies de circulation partagée.



Le Réseau Vert®

Destiné aux **VTTistes** mais aussi aux **randonneurs pédestres** et aux **cavaliers**, empruntant le plus souvent le **tracé d'anciens chemins communaux ou, d'anciennes voies ferrées**, le Réseau Vert traverse d'Est en Ouest tout le département de l'Hérault. Il propose près de **530 kilomètres de parcours balisés.**

Les numéros de la carte correspondent aux 17 itinéraires proposés dans le guide du Réseau Vert.

Disponible au CDT
Tél. : 0825 34 00 34 Numéro Indigo
Mail : reseauvert@cg34.fr



La «vélo attitude»



Pour une bonne pratique du vélo, quelques règles de sécurité et de bonne conduite sont à respecter.

Le code de la route : le vélo est souvent synonyme de liberté. Il convient néanmoins de respecter les règles du code de la route.

Votre matériel : veillez à disposer d'un éclairage avant et arrière en état de marche, d'un moyen de signalisation sonore et d'un dispositif de freinage efficace sur les deux roues. Pour le casque, aucune obligation, mais il apparaît indispensable pour les enfants (seuls sur leur vélo ou sur le siège arrière d'un adulte). Pensez aussi à porter des vêtements clairs. Enfin, il est vivement recommandé de prévoir un matériel de réparation en cas de crevaison et selon la saison, une protection solaire (crème, casquette) ou un vêtement imperméable.

Votre état de forme : prévoyez de suivre un parcours correspondant à vos capacités physiques. N'oubliez pas d'emmener un ravitaillement adapté à la distance à parcourir (notamment de l'eau et des barres de céréales). Si vous partez seul, indiquez votre itinéraire à votre entourage.

Votre environnement : respectez le sens des itinéraires quand ils sont précisés, restez maître de votre vitesse, particulièrement le week-end, moment de fréquentation importante des pistes cyclables par les cyclistes, mais aussi des rollers, des promeneurs avec une poussette d'enfant... En toute circonstance, adoptez la «vélo attitude» : prudence et courtoisie.



Conseil général de l'Hérault
1000, rue d'Alco
34087 Montpellier cedex 04

Tél. : 04 67 67 67 67

www.herault.fr

